

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 18 février 2026

02.2026-18	TRANSPORTS ET MOBILITE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « diagnostic des aménagements cyclables et inventaire »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société IMMERGIS SAS, sise 740 Avenue des Apothicaires – Les Athamantes – Bât B – 34090 MONTPELLIER, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société IMMERGIS SAS, sise 740 Avenue des Apothicaires – Les Athamantes – Bât B – 34090 MONTPELLIER pour réaliser le diagnostic des aménagements cyclables et inventaire, pour un montant de 12 550 € HT soit 15 060 € TTC, et pour une durée allant jusqu'à l'exécution de la prestation.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »